

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 366

DE LYON

Samedi 31 Décembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{rs} & 16 À CHAQUE MOIS

ANNONCES
à LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République
à PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella

Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 45-39

ABONNEMENTS :
Lyon et départements limitrophes...
Autres départements...
Étranger (Union postale)...

5 cent le No
5 cent le No
5 cent le No

FAITS DU JOUR

La presse parisienne continue de commenter la mort dramatique de M. Syveton. L'hypothèse du suicide paraît de plus en plus impossible.

La situation des étrangers au Maroc est toujours aussi dangereuse.

Le général Grandin adressé au grand-chancelier de la Légion d'honneur une plainte contre le général André.

Après des faits de délation, de nouvelles démissions ont été données à la ligue des Droits de l'Homme.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin. On s'est occupé surtout des nominations dans la Légion d'honneur.

Latroisième escadre russe partira sans doute le 23 janvier pour l'Extrême-Orient.

Rien de nouveau sur la guerre russo-japonaise.

Le Calcul de l'Avancement

La promotion qui vient de paraître causera dans l'armée plus d'une surprise. Elle avait été préparée sous le régime des fiches, mais on a eu soin de nous prévenir que le travail, depuis l'avènement du nouveau ministre de la guerre, avait été soigneusement remanié par les directeurs spécialement chargés de ce soin. Dire qu'il n'est resté rien du premier projet et que tous les noms visés de l'estampille Mollin-Vadeacard ont été passés au crible d'un nouvel examen serait certainement exagéré. Cependant quelques officiers méritants, qui figuraient en bonne compagnie parmi ceux qu'il fallait empêcher d'arriver à tout prix, se trouvent maintenant parmi les promus. C'est une agréable compensation qui peut donner un peu d'espoir à leurs infortunés camarades.

Il est, d'ailleurs, sous-entendu qu'on ne doit pas juger sur la promotion actuelle les règles que M. Berthelette entend pratiquer en matière d'avancement. Dans les épanchements et les confidences qui ont accompagné son installation rue Saint-Dominique et dans les circulaires adressées depuis aux chefs de corps, il n'a cessé de répéter que son choix serait uniquement guidé par le sentiment de l'équité et par la valeur des services rendus. Les fiches, bien loin d'avoir une influence quelconque, ne seraient même pas consultées, pour la bonne raison qu'elles avaient été détruites. On ne tiendrait compte aux candidats que des notes données par leurs supérieurs hiérarchiques et par le ministre lui-même. Il n'a pas expliqué, il est vrai, sur quoi se baserait son appréciation personnelle et, si l'on en croit certains rumeurs, les traces de la délation n'auraient pas complètement disparu du ministère.

Tout cela n'a désormais aucune importance. Nous connaissons enfin la méthode qui sera suivie par M. Berthelette pour établir les tableaux de concours. Elle le met au-dessus de tout soupçon. Elle est inattaquable et infailible, car elle est fondée sur une formule mathématique découverte par le colonel Valabrègue et dont l'exactitude a été vérifiée par M. Appell, doyen de la Faculté des sciences de Paris.

Les personnes qui ont bonne mémoire n'ont probablement pas oublié que le précédent chef du cabinet militaire, avait également découvert une équation qui donnait, par l'extraction de sa racine carrée, une solution élégante du même problème. F. André, tout en dépeuplant la correspondance de Vadeacard, s'en amusait beaucoup et le général Perrin en communiqua le secret au journaux. Ce fut un immense éclat de rire. Il s'agissait, en effet, d'une de ces facéties scholastiques qu'affectionnaient les magistrats d'autrefois, ou l'on demandait, par exemple, aux écoliers l'âge du capitaine d'un navire dont on donnait les trois dimensions.

Mais le colonel Valabrègue est un homme sérieux qui ne plaisante pas avec les chiffres, et sa formule arithmétique a reçu l'approbation de M. Appell, qui est un véritable savant. Du reste, plus de complication inutile, plus de logarithmes, plus d'intégrales ! Quelques additions seulement, deux ou trois multiplications, quatre ou cinq soustractions, une division, et vous obtenez instantanément le résultat. Vous allez voir, en quelques mots, combien c'est simple. Les numéros de classement donnés successivement à un officier par son colonel, son général de brigade, son général de division, son commandant de corps d'armée et le chiffre qui représente le rang de cet officier sur l'annuaire, sont posés sur une même ligne. Chaque chiffre, sauf le dernier, est multiplié par deux. Puis on en retranche une unité. Puis on additionne le tout. Puis on divise par dix. Le quotient représente le rang que l'officier occupera parmi les candidats de son corps d'armée. Du moins, on l'affirme, et il paraît même que cette formule, si simple,

« donne une grande importance à l'appréciation des chefs de corps ». On prétend, d'autre part, que le colonel Valabrègue en a découvert une seconde « qui attribue à toutes les notes une égale autorité ». Si vous m'en croyez, nous ne demanderions pas à la connaître et nous nous en tiendrons à la première. Il ne faut pas abuser des meilleures choses.

La vérité, qui excuse ces recherches de procédés plus ou moins mécaniques, c'est que le classement des officiers pour l'avancement, en temps de paix, sera toujours une opération délicate qu'on doit entourer du plus grand nombre possible de garanties. Un spécialiste propose d'établir les tableaux sur les bases suivantes :

1° Détermination préalable, par le ministre, des conditions précises d'âge à remplir par les candidats à chaque grade. Indication du nombre des candidats de chaque âge, à inscrire au tableau ;

2° Classement dans le régiment, la brigade, la division, le corps d'armée, des candidats remplissant les conditions indiquées ci-dessus ;

3° Examen des propositions par des commissions de classement. C'est, on le voit, le retour à l'ancien système avec un correctif sur la question de l'âge. Actuellement, écrit l'auteur du projet, les propositions sont censées être examinées par le ministre, en dernier ressort. Or, le ministre ne peut matériellement pas les examiner, sauf en ce qui concerne les généraux et les chefs de corps. Il en résulte que l'avancement est, par la force des choses, entre les mains du cabinet du ministre ; il en peut résulter soit de l'arbitraire, soit des choix dus au hasard.

Rien de plus exact, et l'expérience de ces dernières années ne l'a que trop démontré. On a vu des choix tellement scandaleux et des évictions tellement injustes, que le découragement qui en est résulté a fait de profonds ravages dans les rangs. Que de retraites anticipées, que de démissions regrettables ! On ne connaît jamais l'étendue du mal fait à l'armée par l'intervention des franc-maçons dans l'avancement des officiers.

Ceux qui trouvaient que les anciennes commissions de classement n'étaient pas parfaites, doivent tout de même convenir que les avancements de la Commission actuelle, en matière d'avancement, elles méritaient certaines critiques et leurs décisions n'étaient pas toujours exemptes d'erreurs. Mais, somme toute, elles nous avaient fourni des officiers d'élite, des cadres assez solides que brillants, et l'armée ne fut jamais mieux commandée que lorsqu'elles fonctionnaient régulièrement. Qu'on y revienne, en la perfectionnant, si c'est possible, mais qu'on y revienne ! Les calculs arithmétiques ou algébriques les plus ingénieux ne les remplaceront pas.

Marcel GIRON.

NOTES POLITIQUES

UN AUTRE SUICIDE

Cette famille est évidemment une drôle de famille ! Qu'est-ce que c'est encore que cette histoire de morphine et de cyanure de potassium, trouvés chez Ménard, dans un coffret, à la portée de la main, et qu'on laissait traîner comme on eût fait pour des cachets d'antipyrine ?

Quant au cyanure de potassium, poison foudroyant comme le curare des indiens, toxique dont une goutte seule placée sur la moindre cicatrice amène la mort immédiate, Ménard répond qu'il le détenait pour se suicider. Quand, comment ? — Ces jours derniers, répond-il, l'idée lui en était venue, et il avait même fait son testament. Et il exhiba un papier sans date...

Est-ce que tout cela n'est pas bien étrange ? Il est clair que le fait d'avoir trouvé des poisons chez Ménard n'implique pas que Ménard ou quelqu'un de son entourage s'en soit servi contre Syveton. Mais, dans une affaire aussi complexe, que ses acteurs embrouillent et obscurcissent à plaisir, est-ce que le moindre fait est négligeable qui ce que le moindre fait est négligeable qui peut apporter un peu de lumière ?

Si ces poisons se trouvent chez Ménard tout naturellement, est-il naturel, par contre, que le genre de Syveton veuille se suicider, qu'il ait voulu ces derniers jours précisément, et M. Boucard ne juge-t-il pas intéressant d'approfondir ce détail ? Quoel c'est lorsqu'il s'est vengé de son beau-père, lorsqu'il a bien saisi sa mémoire et provoqué autour de ce nom détesté un énorme scandale, que lui-même aurait pensé à se supprimer ! Étrange, plus qu'étrange ! N'a-t-il pas pensé que, s'il était mort, tout le monde l'eût comparé à ces traitres du drame qui, après avoir persécuté un innocent, s'empressent eux-mêmes pour échapper au châtiement, et qui avouent ainsi et reconnaissent leur crime ?

Voilà à quelles interprétations fâcheuses et délaçées ont été prêtés le suicide de M. Ménard. Et, pourtant, il y a pensé, puisqu'il avait de l'acide prussique... Et M. Boucard s'étonne de rien. Il trouve cela tout na-

turé et n'insiste pas. Quel heureux caractère ! Voilà un homme facile à contenter.
— René RAPPEL.

INFORMATIONS

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 30 décembre. Voici où en est l'affaire, d'après l'*Humanité* :
« Le dossier de l'enquête, qui est extrêmement volumineux, parce que, pour la première fois, c'est la sténographie qui a recueilli les témoignages, a été transmis depuis une quinzaine de jours environ au procureur général. La chambre criminelle en est donc déchargée. Tous ces documents seront imprimés à l'imprimerie nationale, pour être mis à la disposition de chacun des membres de la cour de cassation.

« Le procureur général a commencé à rédiger son réquisitoire, qui sera très étendu. Ce travail ne pourra guère être terminé avant la fin de janvier. Les chambres réunies seront donc saisies vers le commencement de février. Le premier président de la cour de cassation aura alors à désigner un rapporteur. Ce rapporteur sera sans aucun doute un président de chambre, comme en 1899.

« Cela circonscrit très étroitement le choix. En effet, M. Chambaraud ayant présidé l'enquête de la chambre criminelle, ne pourra prendre le rapport. Restent donc M. Tanon, président de la chambre des requêtes, et M. Sarrut, président de la chambre civile. Les chambres réunies pourront statuer en mars et avril, avant les vacances de Pâques. »

LE CONGRÈS DE LA LIBRE PENSÉE

Paris, 30 décembre. La commission internationale d'organisation du congrès de la « Libre-Pensée » de Paris des 4, 5, 6 et 7 septembre 1905 s'est réunie hier pour arrêter le programme du congrès.

La séance était présidée par le sénateur Petitjean, assisté du secrétaire général de la Fédération internationale de la « Libre-Pensée », le « citoyen » Léon Fournier, ex-député de Charleroi. Le programme élaboré comprend comme principales questions :

- 1° Plan d'une nouvelle Encyclopédie ;
- 2° La morale sans Dieu ;
- 3° La séparation des Églises et de l'État, ses conditions, ses conséquences ;
- 4° De l'organisation nationale et internationale de la propagande « libre-pensée » ;
- 5° La « libre-pensée » et le pacifisme.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 30 décembre. Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. MM. Maruéjouls et Pelletan n'assistèrent pas à la séance.

Le ministre des affaires étrangères a fait connaître que le lendemain de la ratification de la convention franco-siamoise, des instructions furent envoyées au gouverneur général de l'Indo-Chine pour recevoir, des autorités siamoises, l'ensemble des territoires cédés à la France. La remise de ces territoires doit avoir lieu aujourd'hui même. C'est que dix jours après que les troupes françaises qui occupent Chanakorn à titre de gage quitteront cette ville, où un conseil déjà arrivé sera immédiatement installé.

Les ministres ont soumis au conseil les nominations qu'ils se proposent de faire dans l'ordre national de la Légion d'honneur à l'occasion du 1^{er} janvier. Le prochain conseil a été fixé au 10 janvier.

La Candidature Bienaimé

INTERVIEW DE L'AMIRAL

Un rédacteur de la *Liberté* a été reçu par l'amiral Bienaimé, candidat républicain au siège de M. Syveton.

— Vous savez, lui a dit l'amiral, que je n'ai point sollicité le mandat pour lequel nous combattons en ce moment. Je me suis même, vous devez vous en souvenir, beaucoup fait prier. En quittant la marine, je n'avais pas l'intention de faire de la politique. On m'a poussé ; je me suis jeté à l'eau et je nage. L'eau, c'est presque mon élément, n'est-ce pas ? Ma première réunion publique m'acquiesçait un peu. Ah ! qui n'a pas peur du mal de mer, je craindrais, l'avoue, « le mal de terre ». Eh ! bien, non ! Je n'ai eu aucune émotion, pas l'ombre d'une émotion, et j'ai parlé à mes électeurs comme je parlais jadis à mes marins. Sans préparation, à la bonne franquette, je leur ai dit carrément ce que je pense. Et cela s'est admirablement passé, avec une sympathie, une cordialité, un enthousiasme extraordinaires.

Mon programme ? Il est simple et sans ambiguïté. Je suis, ai-je dit à mes auditeurs, l'homme des situations nettes. Je me suis déclaré : républicain antiministériel. Républicain, parce que la République est la forme légale du gouvernement que la France s'est librement donnée et que j'ai appris dans mes voyages à travers le monde que le mot de République n'est pas incompatible avec celui de grande nation, — au contraire ; — parce que, sous le gouvernement de la République, avec le concours des grands républicains, la France, au lendemain de ses désastres, a pu se reconstruire, refaire ses finances, ses affaires, reconquérir l'estime de ses voisins et sa place dans le monde. Si je suis antiministériel, c'est parce que la République, entre les mains de M. Combes et de quelques-uns de ses collègues, au lieu d'être restée le régime de liberté, d'égalité et de fraternité qui, pendant vingt ans, a réparé nos plaies et refait notre grandeur, est devenue le régime d'oppression, de démoralisation et de désordre, qui nous condait aux abîmes si tous les bons citoyens ne font pas bloc pour l'enlever dans sa marche périlleuse.

Je tiens à préciser ces deux points : la candidature est nettement républicaine et elle n'a aucun caractère de désordre ni d'agitation. Nous sommes fiers de fait ; nous n'avons pas besoin de cris ou de vaines paroles pour triompher. Je ne ferai pas de personnalités ; j'estime que, dans la lutte électorale, il n'y a pas d'avantards ; il n'y a que des concurrents. Celui que le hasard a placé en face de moi est un homme fort honorable et qui jouit d'une considération légitime ; je n'attaquerai jamais sa personne ; je ne combattrai que ses idées, j'es-

time qu'il faut protester contre l'œuvre de désorganisation nationale qui se poursuit et c'est pour cela que je me présente dans cet arrondissement, où je suis né, où j'ai conservé des attaches et des affinités solides, dont je connais les besoins et dont j'ai l'esprit. Fatalement, je serai amené, au cours de ma campagne, à critiquer les actes des gens qui nous gouvernent et plus particulièrement de l'un d'eux, que je connais mieux que les autres ; mais je le ferai sans acrimonie, avec le seul souci de dire la vérité.

— Comme, d'ailleurs, vous l'avez fait dans votre livre sur la marine, qui va paraître prochainement ?

— Dans les premiers jours de janvier. — Pourriez-vous m'en indiquer en quelques mots l'essence, les grandes lignes ? — Très volontiers. Mon livre, qui s'intitule : *Le Péril national*, n'est pas une œuvre de polémique, mais un ouvrage professionnel. Je l'ai écrit moi-même dans un autre titre ; c'est l'éditeur qui m'a imposé celui-ci, plus retentissant pour la vente. Il renferme peu de critiques et constituera plutôt une étude générale de la marine. Il comprendra deux parties. La première, purement historique, développe les raisons qui nous obligent à avoir une marine et la façon dont elle doit être comprise. J'y passe en revue la marine de guerre, la marine de commerce et les colonies. Dans la seconde partie, on étudie les méthodes qui doivent nous donner le maximum de puissance avec un budget déterminé. Il y a un chapitre sur les cuirassés, un chapitre sur les torpilleurs, un autre sur les sous-marins. C'est un ouvrage d'ensemble, presque technique. La personnalité du ministre de la marine n'y est pas mise en cause. Au reste, je n'ai jamais eu contre M. Pelletan de prévention, ni de mauvaise opinion préconçue. J'étais disposé à le servir loyalement, comme j'ai servi tous les ministères, et je le lui ai dit quand j'ai reçu chez moi, à Lorient d'abord, à Toulon ensuite. Malheureusement, il s'est laissé circonvenir par un entourage déplorable, tellement déplorable qu'il ne m'était plus possible, en conscience, de rester sous les ordres de ces gens... Voilà pourquoi j'ai quitté la marine ; voilà pourquoi je suis aujourd'hui candidat à la Chambre.

LA QUESTION MAROCAINE

L'Opinion au Maroc

Londres, 30 décembre. Une dépêche de Tanger au *Journal Times* dit que plusieurs tribus rebelles viennent de faire leur soumission au sultan et ont témoigné leur approbation de l'exclusion des étrangers du service du Maghzen. L'opinion générale est que le sultan peut compter sur les tribus, s'il persiste dans son attitude hostile aux Européens.

Une nouvelle tentative d'assassinat a été commise la nuit dernière contre un Espagnol dans un faubourg de Tanger.

La Division navale française

Paris, 30 décembre. On télégraphie de Toulon au *Matin* : « On fait tous les préparatifs en vue de l'envoi de la division navale au Maroc, si le gouvernement le juge utile. »

Un Article du « Temps »

Paris, 30 décembre. Le correspondant du *Temps* à Tanger télégraphie à ce journal les renseignements suivants sur l'état actuel des négociations qui se poursuivent actuellement au Maroc : « Les journaux français ne semblent pas se rendre un compte tout à fait exact de la situation où en sont nos rapports avec le maghzen. Au reçu de l'avis annonçant que les officiers de notre mission devaient être renvoyés dans le délai d'un mois, M. Saint-René Taillandier a écrit à Ben-Sliman, le ministre des affaires étrangères, une lettre où il le suppliait qu'il ne pouvait accepter une pareille mesure, n'aurait une discussion à son sujet, qu'il en rétablirait un gouvernement français et qu'en attendant il différerait le départ de son ambassade pour Fez.

« En même temps, il prévenait notre consul, M. Gaillard et le chef de notre mission, le commandant Fariou, que, si les dispositions du gouvernement marocain ne changeaient point, il devrait quitter Fez dans les deux jours. Mais c'est là une mesure qui n'a point été signifiée au maghzen, qui a été simplement concertée entre le ministre de France et ses subordonnés et de l'opportunité de laquelle M. Saint-René Taillandier restera juge jusqu'au dernier moment.

« Les nouvelles qui nous parviennent de Fez et qui sont postérieures au renvoi des missions font d'ailleurs espérer qu'il n'y aura pas lieu d'y recourir. On avait annoncé que les ministres qui passent pour nous partisans, Ben-Sliman et Guebbas, étaient en complète disgrâce. Or, l'ordre d'aller prendre le commandement d'une expédition dans le Joz, qui avait été donné à Guebbas et que l'on considérait comme un sort d'exil, n'a pas été maintenu. De son côté, Ben-Sliman vient d'envoyer une dépêche à M. Saint-René Taillandier, ce qui indique qu'il est toujours en fonction. Et cette dépêche indique que le Maghzen continue à traiter les affaires européennes dans un tout autre esprit qu'un esprit de rupture.

« Elle annonce, en effet, que l'affaire El-Menebhi est enfin réglée. On sait que l'Angleterre, ayant accordé sa protection à ce favori du sultan, n'avait pas voulu l'abandonner dans sa disgrâce. Après des négociations qui ont duré longtemps, elle avait limité ses exigences aux trois points suivants : 1° El-Menebhi ne serait pas inquiété dans son existence et pourrait se retirer où il lui plairait ; 2° les biens qu'il possède à Tanger lui seraient conservés ; 3° il recevrait pour les biens qu'il possédait dans l'intérieur du Maroc et qui feront retour au Trésor marocain, une indemnité de 250.000 francs.

« Le sultan avait accepté assez résistamment les deux premiers points, mais il résistait énergiquement sur le troisième. La France a prétexté à l'Angleterre ses bons offices pour lui faire obtenir satisfaction. Du fait que les vœux parisiens des réformes sont toujours à leur poste et du fait que le sultan vient de donner une preuve de bonne volonté en cédant sur ce troisième point et en réglant l'affaire El-Menebhi, on conclut ici qu'il n'attachait pas au renvoi des missions une intention aussi nettement hostile qu'on l'avait cru au premier abord. C'est une raison d'espérer qu'il ne persistera pas dans sa décision, quand la lettre du ministre de France aura été portée à sa connaissance. »

LA MORT DE SYVETON

Toujours le même mystère. — La thèse du juge d'instruction, M. Boucard. — Les différents acteurs du drame : les personnages secondaires. — Les impressions de M. Bulot. — L'impossibilité du suicide. — Les experts en désaccord. — Différentes lettres.

Paris, 30 décembre.

L'obscurité continue à régner sur cette terrible affaire et sur l'instruction des renseignements les plus contradictoires sont colportés. Le juge continue à entendre des témoins et les experts à examiner de précieux produits sans que nous soyons plus avancés.

La journée d'hier serait à peu près vide, si M. Ogier n'avait déclaré, officiellement cette fois, que le corps ne contenait pas de poison. Cette déclaration doit-elle déceler suffisamment M. Boucard pour l'amener comme on le dit à clercs son enquête ? Il lui faudrait en ce cas la collaboration des experts chargés de trancher entre le crime ou le suicide, d'après leurs expériences de laboratoire, la position du cadavre et l'étude des lieux. Les malheureux chiens sacrifiés n'ont pas mis pleinement d'accord ces savants et le magistrat, entre leurs affirmations jusqu'ici contradictoires, est fort en peine.

Cependant, il a la conviction, qu'il n'a avancé à aucun journaliste, mais on croit la connaître dans son entourage, qu'il n'y a pas de contradictions entre les déclarations des divers témoins, que ces contradictions ont pour origine les restrictions mentales de la plupart d'entre eux qui avaient des intérêts à sauvegarder et qui dissimulaient la vérité ou dans une certaine mesure l'altéraient. Ce n'est pas, comme on l'a dit, la déposition de Mme Syveton relative aux 98.000 fr. qui l'a fortiment impressionné, mais le groupement des faits. Attendons-nous à une clôture d'instruction prochaine qui ne satisfera pas la majorité du public, d'autant qu'il sera impossible au juge de donner les motifs de sa décision.

Il est persuadé, et cela de toute évidence, que le suicide qui n'aurait pas été « aidé » est à la fois la conséquence de la haine du genre, qui avait à se venger des humiliations du beau-père et de la colère de l'épouse, qui lui reprochait ses écarts de conduite. Il est convaincu que l'énergie physique de M. Syveton, qui avait de fréquentes déchéances, n'a point résisté à des violences dont il redoutait l'éclat à la veille de la Cour d'assises et que, ce qui étouffe le plus dans son suicide, la date, en est précisément l'explication. Un peu avant ou un peu après, il se serait ressaisi : il lui a manqué le temps de délibérer et de méditer sur le choix des faciles arguments qu'il aurait pu opposer à ses accusateurs.

Pour M. Boucard, M. Syveton est un héros d'orgueil, tombé sous ses propres coups, offensé sous la brutalité du choc. Exaspéré et confus, il a retrouvé, après l'évanouissement de toutes ses facultés, sous la parole agressive de la femme qui l'aimait et qui se faisait sa justicière, son énergie la plus virile. Il a employé à s'élever dans la mort.

Telle sera, dit-on, la thèse du juge. Reste à savoir si l'opinion publique acceptera cette version. C'est douteux.

Les Acteurs obscurs

Paris, 30 décembre. Dans l'affaire, il y a trois personnages acteurs obscurs du drame, sur lesquels doit se porter la curiosité du juge et qui ont peut-être été jusqu'ici un peu trop laissés dans l'ombre.

C'est d'abord Louise Spilmacker, la sœur d'Anna et la bonne de Mme Syveton. Cette Louise Spilmacker a été témoin des dernières heures de la vie de M. Syveton. Pendant que l'appareil était consacré à tous, elle s'y trouvait et elle n'y était pas seulement comme une domestique ordinaire, elle y était comme une sorte de confidente. Qu'on s'en souvienne !

Mme Syveton a dit que, les jours où elle déjeunait seule, elle avait l'habitude d'aller prendre son café dans la cuisine avec Louise Spilmacker. Devant une domestique mise sur ce pied de familiarité, on ne se gêne pas. On ne dissimule pas. Certes, Louise Spilmacker était « tout à savoir ». Elle sait tout. L'a-t-elle dit ?

Les deux autres personnages qui ont eu dans le drame une action décisive, sont Anna Spilmacker et M. Potel. M. Ménard ne savait rien, affirme-t-il, des torts que M. Syveton avait eus envers Mme Ménard. C'est sur les encouragements de la bonne que Mme Ménard s'est confiée pour la première fois à son mari. Anna Spilmacker est donc l'auteur du drame de famille. Elle est la première instigatrice des fureurs domestiques dont M. Syveton, d'après la version des siens, va périr.

Syveton avait sollicité de Mme de Cassagnac un rendez-vous afin de lui proposer une combinaison financière dont le but aurait été d'apporter au journal l'*Autorité* une extension capable d'assurer à cet organe une des premières places parmi les journaux de combat.

Le député du 2^e arrondissement se faisait fort d'apporter une somme de 500.000 fr. et, tout en sauvegardant les droits de Mme de Cassagnac et de ses enfants, il s'y attribuait un rôle important. Le rendez-vous du 7 fut être ajourné et nouveau rendez-vous pris pour le 10 décembre, lendemain du procès.

Voilà, à ce sujet, la lettre que Mme de Cassagnac, sollicitée par M. Barnay, vient d'adresser au beau-frère de M. Syveton et qui donne la preuve des pourparlers qui ont eu lieu :

« 23 décembre.
Une absence de quelques heures m'a empêchée, Monsieur, de répondre plus tôt à la demande d'entretien que vous m'adressez. Je n'aurais, du reste, pu y acquiescer sans déroger à l'habitude de réserve que j'ai toujours eu devoir à ma dignité et que mon deuil si profond suffirait à justifier actuellement. Je puis cependant, sans manquer à celle toute spéciale qu'impose à la conscience la gravité de la question, vous dire que M. Syveton, que je ne connaissais nullement, est venu, après rendez-vous demandé par intermédiaire, m'offrir le 26 novembre sa collaboration au journal l'*Autorité*, avec un apport de fonds destiné au développement du journal, apport qui devrait à des amis...
Comme je lui faisais remarquer que, quelle que fut la véhémence de son indignation à l'égard de ceux qui nous gouvernent, un accord serait peut-être difficile, vu l'immuabilité de la ligne politique de l'*Autorité*, dont j'entendais rester l'intégrité gardienne, et la garantie qu'il me faudrait à cet égard.
M. Syveton me demanda un nouveau rendez-vous le mercredi soir 7 décembre, à cinq heures, me priant de réserver deux heures pour l'examen du projet qu'il se proposait d'élaborer. Retenue à la campagne par un nouveau deuil de famille, j'ai dû, le mardi 8 décembre, ajourner ce rendez-vous.
Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.
J. DE CASSAGNAC.

La Livraison des Fiches

Paris, 30 décembre. Nous avons tenu nos lecteurs au courant des divers récits imaginés sur la livraison des fiches. Tous ces récits étaient fantaisistes. Voici la version la plus probable, pour ne pas dire la seule exacte. Elle est celle d'un homme qualifié pour en parler.

Au mois de mai dernier, quelques jours après les élections municipales, M. Syveton était à son bureau de la Patrie française lorsqu'on lui annonça un visiteur. C'était Bidegain. Reçu par M. Syveton, il exposa tout de suite le but de sa visite :

« Je suis dégoûté, étonné, dit-il, de la besogne que l'on m'impose depuis des mois et des mois. Je jure que j'en ai assez, j'en ai assez, je veux quitter le Grand-Orient. Il compte sur vous pour me procurer une autre situation. — Et quelle est cette besogne si dégradante ? demanda M. Syveton.

M. Bidegain divulguait alors l'affaire des fiches. Le député du deuxième arrondissement écouta avec le plus grand intérêt.

« — Il ne faut pas partir, dit-il au secrétaire. Vous devez, au contraire, réparer dans la mesure du possible le mal que vous avez contribué à faire. Apportez-moi quelques-uns de ces fiches. »

Le lendemain, M. Bidegain revenait au siège de la Patrie française, rue de Rivoli, avec le copie de plusieurs lettres intéressantes. M. Syveton était ébahissant :

« — Livrez-nous ces fiches ! s'écria-t-il.
— Je ne puis pas les faire seul, expliqua M. Bidegain, et si, personnellement, je m'engage à vous les remettre dans un but désintéressé, il vous faudra une grosse somme pour rétribuer certains concours.
— Voyez, reprit M. Syveton.
Huit jours après, le secrétaire-adjoint du G. -O. -O. revenait trouver le trésorier de la Patrie française. Il lui apportait que, pour 160.000 francs, il pourrait assurer la complétude de M. X...
« — Au lendemain d'une campagne électorale, dit alors M. Syveton, nous ne pouvons faire ce sacrifice. D'ailleurs, l'argent nous est donné pour soutenir les candidats de l'opposition et non pour acheter des documents, si intéressants qu'ils soient !
Le marché ne fut pas conclu, mais M. Bidegain partit avec la promesse que M. Syveton s'occuperait de lui procurer une situation plus conforme à ses goûts et à ses sentiments. Quelques jours plus tard, le député du 2^e arrondissement rencontra à la Chambre un de ses collègues qui possédait la confiance de tout le parti nationaliste et lui fit part de la proposition de M. Bidegain.

« Voici une arme terrible, lui a-t-il dit. Je vous la confie, en votre qualité d'ancien officier. »

Un Mot de M. Bulot

M. Gaston Méry, dans la Libre Parole, raconte que, quelques jours avant la date fixée pour le procès, le procureur général eut une entrevue avec le général André.

Suicide impossible

Sous ce titre, M. Jaurès expose les raisons qui militent selon lui en faveur de l'assassin.

Désaccord des Experts

Il se confirme que les experts chargés de l'affaire Syveton sont en plein désaccord. Ce matin, ils se sont réunis au Laboratoire de toxicologie, pour discuter les conclusions du rapport qui doit être remis au parquet.

Chez le docteur Prunier

A la suite des notes publiées par certains journaux, d'après le docteur Barnay, sur les effets analogues de l'acide cyanhydrique et de l'oxyde de carbone, un de nos confrères de la Patrie a interrogé l'éminent docteur Prunier, directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux et professeur à l'École supérieure de pharmacie, qui a déclaré ce qui suit :

Chez M. Joseph Ménard

M. Joseph Ménard, l'avocat de la partie civile, ayant eu un procès à plaider à Grenoble, n'est rentré à Paris que ce matin. Nous l'avons surpris au déshabillé :

Une Lettre de Mme Syveton

Le docteur Barnay a communiqué à la Patrie le texte de la lettre suivante que Mme Syveton aurait adressée à M. Syveton père, trois jours après la mort de son mari :

Rien ne pourra tacher sa mémoire. Nous perdons tout en Gabriel.

Une Lettre inédite de M. Ménard

Le Havre, 30 décembre. Le Havre-Eclair, journal dont le directeur, M. Jean Barbier, ancien journaliste à Saint-Etienne et à Lyon, est un ami personnel de M. Ménard, publie un article où il prend la défense de ce dernier. Il dit que c'est un garçon très cultivé, licencié en philosophie et en droit. Il a été novice dans un ordre religieux, puis avocat à Saint-Etienne. Il s'occupait surtout de littérature et de philosophie.

Ce n'est pas un assassin, comme M. Jaurès l'a insinué, mais un vif. Certains ne vont pas jusqu'à accuser Ménard d'un meurtre. Syveton, mais il y a eu le mari de Mlle de Bruy à obligé son beau-père à se suicider. A qui fera-t-on croire qu'on pouvait obliger un homme de la trempe de Syveton à se donner la mort ?

Les Interpellations

Paris, 30 décembre. On sait qu'une demande d'interpellation sur la politique générale a été déposée par M. Vazeille avant la clôture de la session extraordinaire et que le président du conseil en a accepté la discussion pour l'une des prochaines séances de la rentrée.

La Ligue des Droits de l'Homme

Paris, 30 décembre. On nous communique la lettre suivante, adressée à M. le président de la Ligue des Droits de l'Homme :

Le Régime de la Délégation

La Plainte du général Grandin contre le général André

Paris, 30 décembre. Voici le texte de la lettre adressée par le général Grandin au grand chancelier de la Légion d'honneur :

La Requête des Légionnaires

Paris, 30 décembre. Monsieur le grand-chancelier, Je viens vous adresser ma démission de membre de la Ligue des Droits de l'Homme, comme MM. Joseph Reinach, Rist, Comte, Bourgeois, Guéyès, Bougé, etc.

mandeur de la Légion d'honneur, à l'effet de l'appeler devant votre conseil d'Ordre, comme il doit en avoir le désir, pour l'honneur et le respect de la Légion d'honneur.

TENTATIVE CRIMINELLE EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 30 décembre. On a recueilli les renseignements suivants concernant deux tentatives faites pour provoquer une catastrophe sur le chemin de fer de la Vistule et sur celui de Kalisch.

LA GUERRE Russo-Japonaise

Paris, 30 décembre. Les Japonais, suivant une dépêche officielle de Tokio, se sont emparés du fort d'Erlioung-Chan. Le fort d'Erlioung-Chan se compose de quatre ouvrages avancés et d'un réduit central.

DANS LA MARINE RUSSE

La troisième Escadre Londres, 30 décembre. Plusieurs journaux publient une dépêche de Saint-Petersbourg, en date du 29 décembre, annonçant que l'amiral Mèbagatoff est nommé commandant de l'escadre qui partira de Libau pour l'Orient le 23 janvier.

LES AFFAIRES DU TRANSVAAL

Johannesburg, 30 décembre. On déclare que les détails sur l'entrevue de lord Milner et des chefs Boers publiés par le journal hollandais Rand en Volks sont dénués de fondement.

LA PRINCESSE LOUISE

Berlin, 30 décembre. Les polémiques redevennent des plus vives en Allemagne au sujet de l'expulsion de la princesse Louise de Saxe.

lior, l'hommage de mes sentiments de haute considération et d'entier dévouement.

LAGITATION EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 30 décembre. Une dépêche de Tambou annonce qu'à l'issue de la séance du zemstvo de la province, où il avait été procédé à des élections, les députés et les personnes ayant assisté à la séance, ont été à leur sortie violemment assaillis par des menaces de la part d'une foule composée de débauchés de bas étage, de petits bouilliers et d'autres gens et, malgré la présence de la police, ont subi des outrages et des voies de fait.

DEPÊCHES DIVERSES

Suicide d'un militaire Brest, 30 décembre. Le capitaine Louis Dugon, du 8^e régiment d'infanterie coloniale, caserné à Sannois, s'est tiré ce matin une balle de son fusil Lebel dans la tête.

Les Liquidateurs des Biens congréganistes

Auch, 30 décembre. Le tribunal civil vient de se déclarer compétent dans un procès intenté par M. Sanson, liquidateur des biens des congrégations, à un journal local.

Nauffrage d'un Trois-Mâts

Le Havre, 30 décembre. Ce matin, le trois-mâts golette Dolores-Romano, chargé de bois d'acajou, venant de la Guyane, se disposait à entrer dans le port, lorsqu'il a été poussé par les mauvais temps sur un banc de sable à 150 mètres de la digue Saint-Jean.

Démision du Cabinet serbe

Bucharest, 30 décembre. Au Sénat, M. Stourdza a déclaré que, par suite de la démission des ministres des finances et des domaines, le cabinet entier a remis au roi sa démission.

Echos & Nouvelles

Le fameux triptyque du Palais de Justice qu'on a pu admirer à l'Exposition des Primitifs figure à présent à sa place définitive, dans les galeries du Louvre. Cette merveille que les uns attribuent à Dürer, les autres à Jean van Eyck, d'autres encore à Roger van der Weiden, a eu une histoire bien mouvementée.

LES SUPPRESSIONS DE TRAITEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Brest, 30 décembre. La Semaine religieuse publie la liste des traitements supprimés pour faits relatifs aux congrégations ou emploi abusif du Breston.

LES AFFAIRES DU TRANSVAAL

Johannesburg, 30 décembre. On déclare que les détails sur l'entrevue de lord Milner et des chefs Boers publiés par le journal hollandais Rand en Volks sont dénués de fondement.

LA PRINCESSE LOUISE

Berlin, 30 décembre. Les polémiques redevennent des plus vives en Allemagne au sujet de l'expulsion de la princesse Louise de Saxe.

charlots sont poussés par les tirailleurs eux-mêmes.

LES ASSAULTS DU MOIS D'OCTOBRE

Saint-Petersbourg, 30 décembre. Le Journal Rousskos Sloco publie le télégramme suivant de son correspondant de Chéou-tou :

LAGITATION EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 30 décembre. Une dépêche de Tambou annonce qu'à l'issue de la séance du zemstvo de la province, où il avait été procédé à des élections, les députés et les personnes ayant assisté à la séance, ont été à leur sortie violemment assaillis par des menaces de la part d'une foule composée de débauchés de bas étage, de petits bouilliers et d'autres gens et, malgré la présence de la police, ont subi des outrages et des voies de fait.

DEPÊCHES DIVERSES

Suicide d'un militaire Brest, 30 décembre. Le capitaine Louis Dugon, du 8^e régiment d'infanterie coloniale, caserné à Sannois, s'est tiré ce matin une balle de son fusil Lebel dans la tête.

Les Liquidateurs des Biens congréganistes

Auch, 30 décembre. Le tribunal civil vient de se déclarer compétent dans un procès intenté par M. Sanson, liquidateur des biens des congrégations, à un journal local.

Nauffrage d'un Trois-Mâts

Le Havre, 30 décembre. Ce matin, le trois-mâts golette Dolores-Romano, chargé de bois d'acajou, venant de la Guyane, se disposait à entrer dans le port, lorsqu'il a été poussé par les mauvais temps sur un banc de sable à 150 mètres de la digue Saint-Jean.

Démision du Cabinet serbe

Bucharest, 30 décembre. Au Sénat, M. Stourdza a déclaré que, par suite de la démission des ministres des finances et des domaines, le cabinet entier a remis au roi sa démission.

Echos & Nouvelles

Le fameux triptyque du Palais de Justice qu'on a pu admirer à l'Exposition des Primitifs figure à présent à sa place définitive, dans les galeries du Louvre. Cette merveille que les uns attribuent à Dürer, les autres à Jean van Eyck, d'autres encore à Roger van der Weiden, a eu une histoire bien mouvementée.

LES SUPPRESSIONS DE TRAITEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Brest, 30 décembre. La Semaine religieuse publie la liste des traitements supprimés pour faits relatifs aux congrégations ou emploi abusif du Breston.

LES AFFAIRES DU TRANSVAAL

Johannesburg, 30 décembre. On déclare que les détails sur l'entrevue de lord Milner et des chefs Boers publiés par le journal hollandais Rand en Volks sont dénués de fondement.

LA PRINCESSE LOUISE

Berlin, 30 décembre. Les polémiques redevennent des plus vives en Allemagne au sujet de l'expulsion de la princesse Louise de Saxe.

ce propos relève-t-elle sur la presse à sion ne peut se justifier par une telle explication. La promesse faite par la princesse de ne plus rentrer dans le royaume. « En effet, dit la Gazette de Cologne, la violation de la promesse relève du droit privé, tandis que la qualité de sujet du royaume est une question de droit public. »

LAGITATION EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 30 décembre. Une dépêche de Tambou annonce qu'à l'issue de la séance du zemstvo de la province, où il avait été procédé à des élections, les députés et les personnes ayant assisté à la séance, ont été à leur sortie violemment assaillis par des menaces de la part d'une foule composée de débauchés de bas étage, de petits bouilliers et d'autres gens et, malgré la présence de la police, ont subi des outrages et des voies de fait.

DEPÊCHES DIVERSES

Suicide d'un militaire Brest, 30 décembre. Le capitaine Louis Dugon, du 8^e régiment d'infanterie coloniale, caserné à Sannois, s'est tiré ce matin une balle de son fusil Lebel dans la tête.

Les Liquidateurs des Biens congréganistes

Auch, 30 décembre. Le tribunal civil vient de se déclarer compétent dans un procès intenté par M. Sanson, liquidateur des biens des congrégations, à un journal local.

Nauffrage d'un Trois-Mâts

Le Havre, 30 décembre. Ce matin, le trois-mâts golette Dolores-Romano, chargé de bois d'acajou, venant de la Guyane, se disposait à entrer dans le port, lorsqu'il a été poussé par les mauvais temps sur un banc de sable à 150 mètres de la digue Saint-Jean.

Démision du Cabinet serbe

Bucharest, 30 décembre. Au Sénat, M. Stourdza a déclaré que, par suite de la démission des ministres des finances et des domaines, le cabinet entier a remis au roi sa démission.

Echos & Nouvelles

Le fameux triptyque du Palais de Justice qu'on a pu admirer à l'Exposition des Primitifs figure à présent à sa place définitive, dans les galeries du Louvre. Cette merveille que les uns attribuent à Dürer, les autres à Jean van Eyck, d'autres encore à Roger van der Weiden, a eu une histoire bien mouvementée.

LES SUPPRESSIONS DE TRAITEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Brest, 30 décembre. La Semaine religieuse publie la liste des traitements supprimés pour faits relatifs aux congrégations ou emploi abusif du Breston.

LES AFFAIRES DU TRANSVAAL

Johannesburg, 30 décembre. On déclare que les détails sur l'entrevue de lord Milner et des chefs Boers publiés par le journal hollandais Rand en Volks sont dénués de fondement.

LA PRINCESSE LOUISE

Berlin, 30 décembre. Les polémiques redevennent des plus vives en Allemagne au sujet de l'expulsion de la princesse Louise de Saxe.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Paris, 30 décembre. Une profonde dépression s'est avancée cette nuit sur le nord-ouest de l'Europe. Son centre se trouve ce matin près de Skudnesnes (75° 40' N, 15° 00' E). Les fortes pressions se retirent sur le sud-est du Continent. Le baromètre marque encore 776 à Paris.

Le vent souffle en tempête de l'ouest sur les Pays-Bas et l'Allemagne. Il est très fort sur la Manche, modéré en Bretagne. Des neiges et de la pluie sont tombées sur la moitié nord de l'Europe. En France, on a recueilli 47^m d'eau à Nancy, 3 à Cherbourg, 2 à Boulogne, 1 à Paris. La température s'est élevée sur nos régions. Elle est très basse dans le nord-est du continent. Ce matin, le thermomètre marquait à Arkhangelsk, à Moscou, -14 au p. de Dôme et au p. du Midi.

En France, des pluies sont probables avec temps doux.

LA SARCELLE BLEUE

PAR René BAZIN

« Voilà bien l'affaire, ajouta-t-il en faisant basculer le volume qui posa à plat sur le bureau de Daudet, un moderne, celui-là ! Avec lui, je suis sûr de ne pas l'endormir. Ah ! elle sera étonnée, demain, quand je lui annoncerai : « Mademoiselle Thérèse, désormais les contes choisis de Daudet remplacent les contes usés de votre oncle ». Je gage, la pauvre petite, qu'elle sera reconnaissante. Vive comme elle est, par exemple, il faudra tout de suite ouvrir le volume ! »

de la nuit : ici le sable pâle de la grande allée, là l'ovale d'une corbeille de pétunias, les rayures brunes des plates-bandes du potager, des boules sombres qui étaient des noix mûres, et, dans deux côtés du domaine, les valonniers argentés des olives d'arbres qui diminuaient, prenaient des mouvements de nuages, et s'allaient réunir tout au fond, dans la brume. La vision de ces choses réelles et familières effaçait l'image où s'était complu Robert et ramena dans son esprit la question un moment écartée.

fatiguée, une expression de contentement se peignait. Il vit le visage de Thérèse s'effacer, les deux bras ramener les contrevents, la grande baie à demi éclairée devenant subitement sombre, et il demoura devant plusieurs minutes immobile. Puis il se retourna, et se remit à songer. Il était plus rassuré. Ces mots, ce sourire si jeune avaient chassé les pensées troublées. Et c'était le passé qui s'ouvrait à lui, maintenant, les dix-huit années de paix profondes écoulées aux Pépinières, et que pas un orage n'avait traversées. Robert s'extasiait, et il courait d'instinct, demandant à ces jours heureux l'espérance dont il avait besoin. Et, comme il n'abaissait point de ces retours sur lui-même, comme tous ces souvenirs intacts lui venaient tout doucement et comme leur premier jour, Robert s'étonnait de la beauté de la nuit, de l'éclat des étoiles baignées au fond des lacs que formaient les nuages, et surtout du bien-être singulier, de la plénitude de vie dont chaque respiration emplissait sa poitrine. Bien souvent, dans les grands souffles qui remontaient la vallée de la Loire, poussant devant eux les goélands, il avait senti l'humidité saline et l'empatement des marées, d'autres fois, l'effluve rare, fugitif, des végétations tropicales, apporté de très loin, sur des vents qui le sèment. Mais, ce soir-là, c'était autre chose : une carresse faite pour l'âme, une joie que les lèvres baissent pour elle. Moins, Robert le croyait. Il lui semblait même entendre des musiques lointaines, des mots avec l'accent qu'ils avaient eu, des sons de trompette et des bruissements de foule, les premiers cris et les premiers pas de Thérèse. Et tout cela venait de l'horizon, avec la brise sans force et sans hâte, vers la fenêtre ouverte.

gagner ses galons de brigadier, qu'il apprit la mort de son père. M. de Kérédoul laissait de grosses dettes. Sans hériter, sans recourir aux expédients commodes de la loi, son père, accepta la succession, résolu à tout vendre, le château, les terres, les meubles, à s'en débarrasser lui-même, à se réduire à l'état de pauvre, si ce n'est un peu d'argent, pour continuer tout le temps qu'il lui faudrait pour maintenir intact l'honneur de son vieux nom. Il y parvint, et payait tout. Mais au prix de quels sacrifices et de quelles humiliations ! Lui, si fier, si hautain même, traqué dans le campement, il dut se débattre au milieu d'affaires et de procédures devant lesquelles il était aussi neutre, aussi désarmé qu'un enfant.

l'heure... Vous vous souvenez : tout à l'heure... Complètement pardonné, Thérèse ! — Oh ! je vous remercie. Je ne sais pas ce que j'avais, car, vous voyez, je suis tout à fait éveillé maintenant, gai comme un pinson, et je n'ai pas plus envie de dormir ! Bonssoir, parrain ! — Bonssoir, mignonne ! — Robert la regardait, et, sur sa figure

« L'épreuve dura des années. Il en sortait à peine, quand la guerre de 1870 éclata. Et la guerre, ce fut la fin de ses rêves de gloire et de sa carrière de soldat. Blessé, glorieux et de sa carrière de soldat, presque au début de la campagne, le lieutenant de Kérédoul souffrit de longs jours, guérit, mais souffrit, et, désespérant de pouvoir reprendre le service, donna sa démission. Il venait d'avoir vingt-sept ans, et se trouvait comme abandonné à mi-chemin de la vie. Oh ! quel jour ! Que faire, malade et sans ressources qu'une modique pension de retraite ? Malade, qui avait pu le régénérer, l'aidé peut-être, sorti du régiment, avait été, en France, un héros. Mais, en 1870, il avait été un héros. Les temps avaient changé, et son nom ne se rendait plus. Kérédoul, pas unoyer ne s'ouvrait à lui. Il y avait, cependant, fait un essai de rapprochement de l'unique parente qu'il lui restait, sa demi-sœur, qu'il avait épousée, et aussi à peine affaibli. La mère jeune fille, douce et affectueuse, avait été morte. Geneviève de Kérédoul vivait chez son grand-père maternel.

COURS DE LYON COURS DE PARIS

Table with financial data for Lyon and Paris, including sections for 'CLOTURE A TERME', 'CLOTURE AU COMPTANT', 'OBLIGATIONS', and 'APRES BOURSE'.

MINES D'OR

Table listing gold mines with columns for 'Paris, 30 décembre', 'Prem. cours', and 'Dern. cours'.

BULLETTIN FINANCIER

LYON
La hausse du Rio est certaine, nous dit-on en librairie, en effet le cours a monté à Londres à lib. st. 68.15, contre lib. st. 63.2.6 et New-York est très bon, Amalgamated cotait 73.75, Calumet 64.50, Anaconda 115 dollars, Cuijers 15.48.

Dividendes et Informations Financières

Robinson Deep
Cette Société déclare un dividende de 15 0/0 soit 3 sh. pour le semestre qui prendra fin le 31 décembre.
Meyer and Charlton
Le dividende intérimaire du 30 de 25 0/0, soit 5 sh. par action, sera payable à tous les actionnaires inscrits le 31 décembre et aux porteurs du coupon n° 42 vers le 1er février prochain.

LOTTERIE-TOMBOLA
de la Société Protéenne de l'Industrie de Lyon
Tirage: 15 AVRIL 1905
3 Gros Lots: 10.000 fr. et 1.000 fr.

VENTE
de BOUTONS EN OR
Collection des GUIDES POKER

TRESOR DES CHEVEUX
METROLE MANN
ANTISEPTIQUE et REGENERATEUR
Souverain contre toutes les Affections du Cheveu

PHOTOGRAPHES
Développement, retouche, tirage sur tous papiers, agrandissement photo-collographie, travaux d'amateurs, groupe pour Sociétés à des prix exceptionnels.

150.000 FRANCS AVEC UN FRANC DERNIERS BILLETS
LOTTERIE DE VALENCIENNES (NORD) DEUX GROS LOTS 150.000 fr.

MAISON DU ROBINSON
2, rue Saint-Côme, Lyon
ETRENES UTILES
GRAND CHOIX DE PARAPLUIES OMBRELLES CANNES

GUETRES
Ceintures pour Dames
agents à la commission demandés dans principales villes.

Magasins Modernes de Nouveautés
AU TISSEUR
10-11, Place de la Croix-Rouge et angle de la Grande-Rue, 2
SEUL
MAGASIN donnant suivant l'Achat des Cadeaux

VERS et CONVERSIONS
des enfants
guéris par la POUDRE VERMIFUGE LIGN

Augmentez votre Revenu
Méthode sûre, doub. capital ch. ann. 100 fr. au-dess. pour être riche, angl. s. av. aussi comm. qu'une broch. ass. l. pl. hauts bénéf. lang. ill. compl. gratis.

MANDARINS
Qualité extra supérieure
SE TROUVE
Dans toutes les bonnes Epiceries et Maisons de Concessibles

REPRESENTANTS sér. dem.
p. Imp. fabr. bulles, huiles et savons, fort. rem. 0/7 app' fixés de 150 fr. p. mois.

Concert l'après-midi au Salon des Primes
DISTRIBUTION DE SUPERBES CALENDRIERS
Prix Fixe absolu

TUBERCULOSE
Sanatorium Bellecombe
Docteur QUINSON, Hauteville (Ain)

ABONNEMENTS SANS FRAIS
dans tous les Journaux du Monde
S. P. A. 52, Rue de la République, LYON

H. BAUCHE & CIE
LYON - 7, rue Président-Carnot, 7 - LYON
INCROCHETABILITE
INCROCHETABILITE ABSOLUES
COFFRE-FORT "LE CUIRASSE"

QUINA-LAROCHE
ELIXIR VINEUX
Aperitif, Fortifiant, Fébrifuge
ANÉMIE
FIÈVRES et Convalescences de FIÈVRES

NEZ OREILLES
Nous sommes heureux d'apprendre aux lecteurs qu'un merveilleux traitement vient d'être découvert par l'ins titut Drouot pour la guérison des affections du nez.

La Maison du Petit St-Thomas
Rue du Bac, à PARIS
OFFRE
Grandes Facilités de Paiement à toute Personne solvable

MAXIMILIAN HELLER
PAR
Henry CAUVAIN
DEUXIÈME PARTIE
Cette étude vous oblige sans doute à de fréquents voyages.

mer, au nord ou au midi, peu importe... Il n'est pas de plus palpitante distraction que les voyages, et vous avez absolument besoin de distraction. Je n'ai pas oublié l'excellent effet qu'a sur votre santé morale et physique... Je ne puis pas y transporter ma bibliothèque.

ALBERTIN & CIE Pâtes Alimentaires EXTRA
On eût dit que la Providence conspирait avec moi en faveur de mon pauvre et intéressant ami. Le ciel était d'azur, le soleil chaud et vivifiant; la mer étalait à perte de vue, ses belles eaux transparentes, piquées çà et là d'une voile blanche ou brune, comme un moule et souillée de la brise, comme une moule effarouchée.